

PREFACE.

Dans Son Discours-Programme du 1er Août 1973 prononcé à l'occasion de la constitution du premier Gouvernement de la II^e République, le Chef de l'Etat disait ceci : "Le Ministère de la Jeunesse est chargé de programmer et de réaliser l'intégration de cette jeunesse dans le cadre du développement national.

Il s'intéressera plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux.

C'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que le mouvement coopératif doit leur être donnée."

Le Ministère de la Jeunesse, en collaboration avec les autres organismes publics et privés intéressés aux activités de jeunesse, s'efforce depuis une douzaine d'années de mettre en oeuvre cette orientation générale de développement de la jeunesse, en particulier celle qui est non scolarisée ou descolarisée.

Dans la présente brochure, nous allons voir la situation actuelle de cette jeunesse, ses problèmes et ses aspirations ainsi que les programmes visant son intégration dans le processus du développement socio-économique et culturel. Etant donné la complexité du sujet qui couvre tous les secteurs de la vie nationale, les auteurs de ce document ne prétendent pas trouver des solutions à tous les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés.

Leurs réflexions constituent plutôt un cadre pour les débats que les lecteurs pourront soulever pour compléter l'un ou l'autre point.

Aussi est-il souhaité que ceux qui vont le lire puissent enrichir son contenu par des commentaires et des observations appropriées.

Cette invitation s'adresse notamment aux parents, premiers responsables de l'éducation des jeunes, aux jeunes eux-mêmes qui doivent penser à la maîtrise de leur propre destinée ainsi qu'à toutes les personnes morales et physiques, nationales ou étrangères, préoccupées par la promotion de la jeunesse.

Les problèmes d'ordre économique, social et culturel qui sont notamment liés aux sous-emploi, à l'ignorance et à la délinquance sont connus.

.../...

Les suggestions les plus attendues devront porter sur les voies et moyens nécessaires à l'insertion des jeunes dans la vie active.

L'Année 1985 ayant été déclarée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies "Année Internationale de la Jeunesse", nous aurons également à faire le point sur le programme national de célébration de cette année au Rwanda et à esquisser les perspectives de développement pour l'avenir.

CHAPITRE I: Situation actuelle de la jeunesse - ses problèmes et ses potentialités.

Dans ce chapitre, nous examinerons successivement:

- l'importance de la catégorie des jeunes dans la population nationale
- les principaux problèmes auxquels ces jeunes sont confrontés
- les potentialités à exploiter pour améliorer leur sort.

A) Importance des jeunes dans la population.

Selon le recensement général de la population effectué au Rwanda en 1978, les moins de 25 ans représentent un peu plus de 66 % de la population totale. Rappelons qu'au moment du recensement, la population s'élevait à 4.830.000 habitants avec un taux d'accroissement annuel de 3,7 %.

Actuellement sur une population estimée à 6 millions d'âmes, les jeunes, âgés de 15 à 25 ans, déscolarisés et non scolarisés ^{en âge de travailler} arrivés sur le marché de l'emploi sont évalués à 1.300.000 personnes, soit 35 % de la population active. 92,5 % d'entre eux vivent, en milieu rural essentiellement d'activités agricoles.

Chaque année plus de 100.000 jeunes affluent sur le marché du travail à la recherche d'emploi rémunérateur, 50 % ^{d'adultes} sont analphabètes. A peine 1 % possède une formation professionnelle acquise à l'Ecole.

Ces quelques données chiffrées plus éloquentes que tout commentaire montrent que l'importance numérique des jeunes dans la population active n'a d'égal que le nombre de problèmes auxquels ils sont confrontés.

Ces problèmes se trouvent aggravés par la désarticulation de l'Economie Nationale caractérisée par les difficultés structurelles suivantes :

- X - la prédominance du secteur agricole de subsistance avec peu d'emplois et de valeur ajoutée dans d'autres secteurs de production.
- la pression démographique face à la raréfaction des terres cultivables.

En plus de ces problèmes que partagent toutes les catégories de la population, les jeunes vivent d'autres difficultés particulières. Nous allons en dégager quelques-unes dans la section qui suit:

B) Principaux problèmes de la jeunesse.

L'intégration des jeunes dans le circuit économique et dans la vie socio-culturelle du Pays est handicapée notamment par :

- l'insuffisance voire l'absence de formation eu égard aux emplois disponibles dans les différents secteurs d'activités socio-économiques.

- Une faible croissance des emplois compte tenu de l'accroissement de la population active.

- un encadrement insuffisant des jeunes déscolarisés et non scolarisés.

- un faible engouement des jeunes pour le travail manuel et l'auto-emploi *tricotage*.

Comment se présentent concrètement ces problèmes? Leur examen s'avère nécessaire pour en apprécier l'ampleur.

a) Formation.

Notre système ~~culturel~~ ^{agricole} étant archaïque, le moment est venu pour moderniser les exploitations agricoles en vue d'améliorer leur rendement. Le développement du secteur secondaire (industries et artisanat) implique la maîtrise technologique et une gestion rationnelle.

Cela signifie, en d'autres termes, que pour valoriser nos ressources nationales et améliorer le revenu et les conditions de vie de toutes les catégories de la population, il importe d'avoir une main-d'oeuvre techniquement qualifiée.

Dans la section précédente, nous avons vu que 99 % des jeunes arrivant sur le marché de l'emploi n'avaient aucune formation professionnelle. Certes, au cours de ces dernières années, des efforts ont été réalisés pour créer des Centres de Formation de Jeunes (actuellement, il en existe 63 à travers le pays) et depuis 3 ans les CERAI se sont développés dans toutes les Communes mais ils s'avèrent insuffisants pour accueillir un pourcentage important des jeunes. Seuls 20.000 jeunes, soit un peu plus de 1,5 % des non scolarisés et déscolarisés, se trouvent dans ces centres de formation agro-pastorale et artisanale (CERAI et CFI)

Au total, environ 85.000 jeunes sans qualification professionnelle minimale ni formation générale élémentaire arrivent chaque année sur le marché de l'emploi.

La productivité du travail en souffre d'autant plus qu'à côté d'une main-d'oeuvre non qualifiée, les cadres techniques moyens sont eux-mêmes insuffisants pour assurer une formation sur le tas sous forme d'apprentissage. Ces ^{jeunes} cadres ~~manquants~~ sont d'après le recensement démographique de 1978 évalués à 0,2 % ^{des jeunes en âge de travailler} (pour rapport à quoi?)

Cette non-qualification explique partiellement le chômage déguisé en milieu rural et le sous-emploi en milieu urbain.

b) Sous-emploi et Chômage.

Selon une étude effectuée en 1976 par une équipe d'experts du BIT mis à la disposition du Ministère du Plan, 30 % de la population active étaient ou tous-employés. En ce moment là, une étude réalisée par l'ISAR montre que les agriculteurs consacraient seulement 4 heures par jour aux activités de production. Neuf ans après cette enquête, la situation s'est aggravée, car les emplois ont augmenté à un taux inférieur à celui de l'accroissement de la population.

L'exploitation agricole par famille se réduit d'année en année alors que la population s'est accrue ^{de 1972 à 1985} d'environ 1,5 millions de personnes.

L'agriculture extensive n'est plus possible car les terres récupérables se sont sérieusement réduites avec l'occupation des régions naguère peu occupées de l'EST du Pays (Mayaga - Bugesera, - Mutara et Gisaka-Migongo). Il ne reste que quelques marais (60.000 ha) dont le coût d'aménagement est trop élevé pour le budget national.

S'agissant de création d'emplois dans d'autres secteurs économiques, les possibilités restent fort limitées en égard aux besoins. Actuellement les employés dans les secteurs secondaire et tertiaire ne dépassent pas 5 % de la population active. L'administration Publique qui est le principal employeur a dû, ces dernières années, réduire le recrutement de nouveaux agents pour des raisons de contraintes budgétaires.

Décision Comité à analyser

Bien que la population active se heurte de plus en plus aux difficultés d'emploi, leurs ambitions pour le mieux-être augmentent au fur et à mesure que le pays se développe. Les jeunes qui n'ont pas connu la vie paysanne d'avant l'Indépendance veulent bien manger, bien s'habiller, bien se loger, bénéficier de la formation scolaire la plus poussée et des soins de santé. Mais pour satisfaire tous ces besoins essentiels (dits de base), il faut payer le prix! C'est le cercle vicieux du sous-développement, car ces gens veulent consommer ce qu'ils ne produisent pas. Par ailleurs, ils n'ont rien à échanger en contrepartie. ~~Le refus de gagner leur pain à la sueur de leur front fait que la plupart de ces jeunes deviennent délinquants.~~

C) Délinquance juvénile.

Ce fléau est dû essentiellement à l'oïseveté et à l'exode rural des jeunes vers les centres urbains. Bien qu'elle ne touche qu'une minorité de jeunes maginaux, la délinquance devient de plus en plus préoccupante. Le banditisme, l'abus de boissons et de drogues et la prostitution sont les principales conséquences du refus des valeurs nationales socio-culturelles et de la vie familiale.

Revenant sur les causes de la délinquance, force est de constater que ~~constater que~~ certains jeunes ne veulent pas aider leurs parents dans les travaux agricoles. Ne bénéficiant pas de formation professionnelle pour trouver un emploi dans d'autres secteurs, ils deviennent oisifs en vivant au crochet des autres.

En milieu rural, ils vont récolter ce qu'ils n'ont pas semé.

D'autres fuyant la campagne pour la ville, ne parviennent à survivre qu'en se livrant à la prostitution ^{ou} au banditisme (phase intermédiaire)

Tout en étant conscient que le revenu agricole reste insuffisant suite à l'épuisement des sols et au caractère archaïque du système d'exploitation, les raisons parfois invoquées pour justifier l'exode rural ne sont pas valables. Ainsi certains disent que le milieu rural est sans attrait.

idée à développer

En réalité, si les exploitations agricoles ne sont pas rentables, cela est dû à l'insuffisance d'aménagement ruraux tels que la lutte anti-érosive, le drainage ou l'irrigation des marais, l'approvisionnement en eau, les voies de communication et autres équipements ruraux.

*meubles
mobilier*

Si les jeunes s'occupaient de ces travaux pendant que leurs parents se consacrent à l'agriculture, le milieu rural n'aurait rien à envier au milieu urbain.

→ élevage individuel → argent

C'est pourquoi, l'organisation des activités rurales doit émaner de la cellule familiale pour combattre l'oisiveté et occuper tous les membres de la famille en âge de travailler.

L'encadrement des jeunes doit par conséquent partir de la cellule familiale et de l'Ecole pour ce qui est de préparation des jeunes déscolarisés à l'insertion dans leur milieu social.

En effet, l'exode rural est plus sensible pour les jeunes déscolarisés que pour les non-scolarisés comme le montre une enquête effectuée en 1977 par le Ministère de la Jeunesse.

d) L'insuffisance d'encadrement de la jeunesse.

Actuellement, les jeunes ne se sentent plus soumis à l'éducation ^{au contrôle} ~~du contrôle~~ familial et social. Les parents se plaignent de ne pas avoir suffisamment d'autorité sur leurs enfants.

Les structures administratives d'encadrement de la jeunesse se développent depuis 1967, mais le personnel aussi bien au niveau central qu'à l'échelon préfectoral et communal demeure insuffisant qualitativement et quantitativement.

Les groupements socio-économiques, les centres de formation des jeunes, les mouvements de jeunesse et les activités socio-économiques des jeunes tant en milieu rural qu'urbain ne disposent pas de cadres compétents, capables de leur apprendre des techniques ~~pour~~ modernes en matière d'agriculture, d'élevage et d'artisanat. Ce manque d'encadrement technique a pour conséquences la stagnation voire le déclin des activités de production des groupements socio-économiques et des mouvements de jeunesse ainsi que l'organisation peu satisfaisante des centres de formation des jeunes.

Tous ces problèmes sont dégagés pour que nous puissions leurs trouver des solutions.

L'Etat et les organismes privés intéressés aux activités de la jeunesse s'y attellent depuis quelques années et plus particulièrement au cours de ~~cette~~ ^{l'}année Internationale de la Jeunesse ^{qui vient de s'achever}.

Comme nous allons le voir dans les chapitres suivants, même si le chemin à parcourir reste encore long, l'évaluation des activités socio-économiques qui vient d'être effectuée pendant le premier semestre 1985 a montré que beaucoup de choses ont été faites par ou pour les jeunes, des structures de formation et d'encadrement sont en place conformément aux orientations générales de développement fixées par le Gouvernement.

.../...

Chap. II. Evaluation des activités économiques
et socio-culturelles des Jeunes.

L'avenir d'un pays dépend du degré d'intégration de sa jeunesse dans les activités économiques et du respect de l'identité culturelle nationale.

S'agissant particulièrement du cas rwandais, les jeunes se sont toujours préparés très tôt à la vie active que ce soit en matière économique, sociale ou civique. Ainsi dès son jeune âge, l'enfant aide ses parents dans les travaux agricoles et dans les services domestiques tels que puiser de l'eau, chercher du bois de chauffage, tresser des vaneries, faire la cuisine etc ... Au fur et à mesure qu'il grandit, il exploite à titre personnel une parcelle agricole et parfois, il représente ses parents dans les activités d'entraide sociale ou de manifestations politiques et civiques.

Cependant depuis que l'urbanisme se développe, surtout après le recouvrement de l'Indépendance Nationale, des transformations socio-économiques rapides ont perturbé certaines habitudes liées à la vie agraire. L'exode rural et la mentalité urbaine ont marqué le comportement familial et social de la génération actuelle de jeunes.

Certaines valeurs traditionnelles socio-culturelles se sont évanouies suite à des mutations économiques et politiques sans que des apports nouveaux de remplacement aient eu le temps de s'enraciner et de servir de référence. Malgré ces handicaps socio-économiques auxquels notre pays est confronté, force est de constater que des structures de formation et d'encadrement de la Jeunesse ont été mises en place par l'Etat et par les organisations non gouvernementales. Par ailleurs, des activités de production et des créations culturelles se développent ici et là à travers tout le pays à l'initiative des jeunes eux-mêmes.

L'année 1985 déclarée Année Internationale de la Jeunesse par l'Assemblée Générale des Nations-Unies en sa 39e session a fourni l'occasion pour le Rwanda d'apprécier l'effort consenti en matière de promotion de la Jeunesse.

Le Chef de l'Etat a fixé lui-même l'orientation à suivre lorsqu'il disait dans Son Message du Nouvel An ceci : "S'agissant plus particulièrement de la Jeunesse rwandaise, je voudrais rappeler que ses problèmes n'ont jamais cessé de préoccuper notre pays.

Non Gouvernement s'en soucie d'autant plus que cette catégorie de la population représente plus de 50% des rwandais et qu'elle est confrontée à des problèmes aigus de formation, d'encadrement et de production). Ainsi l'année 1985 doit-elle nous fournir l'occasion d'évaluer les activités déjà effectuées pour satisfaire les besoins prioritaires des jeunes et de donner une impulsion nouvelle aux programmes de leur promotion en vue de les faire participer avec plus de vigueur aux efforts de développement économiques, social et culturel du Pays".

Partant de cette Instruction Présidentielle, les divers services gouvernementaux, non gouvernementaux et les jeunes eux-mêmes ont procédé à l'examen des activités économiques et socio-culturelles intéressant la Jeunesse.

C'est dans cet esprit que des concours ont été organisés au cours de l'Année 1985 dans les domaines de production agricole, d'élevage et d'artisanat ainsi qu'en matière socio-culturelle (musique, littérature/folklore) et sportive. En outre, les Centres de Formation de Jeunes ont fait l'objet d'une évaluation systématique pour ce qui est des niveaux de la formation, de la gestion du patrimoine et du matériel didactique, tandis qu'une étude sur les chantiers de Jeunes était menée par le BUNEP en vue de leur restructuration.

Un test d'aptitude technique et pédagogique fut également effectuée à l'intention des Instructeurs-maçon et menuisiers pour relever le niveau de l'enseignement technique.

A la fin de l'année, tout ce programme national fut clôturé par l'exposition des produits artisanaux organisée conjointement par les Ministères des Mines, de l'Industrie et Artisanat de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, des Finances et de l'Economie, de la Justice ainsi que par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

En attendant de voir certaines de ces activités dans un film actuellement préparé avec le concours de l'ORINFOR, revenons sur les principales conclusions qui se dégagent de leur évaluation. Cette présentation se fera à trois niveaux à savoir :

- la formation
- l'encadrement
- l'emploi dans les secteurs de production.

a) la formation des jeunes

En abordant la problématique de formation, il importe de distinguer 2 types d'enseignement à savoir : - l'enseignement formel ou classique comportant le primaire, le post-primaire, le secondaire et le supérieur. - l'Enseignement informel ou non structuré qui regroupe les centres de formation de jeunes, les ateliers d'apprentissage et les autres centres d'enseignement professionnel non reconnus par les Ministères ayant l'enseignement dans leurs attributions.

Etant donné que le premier type précité de l'enseignement est du ressort des Ministères de l'Enseignement Primaire et Secondaire ainsi que de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, il ne fera pas l'objet d'examen dans le présent document, sauf pour faire remarquer qu'il ne dispense une formation professionnelle ou technique qu'à moins de 2% de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail.

Par contre, nos réflexions porteront sur le soit des 98% autres, non scolarisés et déscolarisés dont ^{doivent} s'occuper le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. En effet, confrontés aux dures réalités de la vie de transition entre la période d'enfance assistée par les parents et celles où ils sont appelés à voler de leur propres ailes, ils ont besoin d'être bien armés pour s'intégrer dans la vie économique et sociale de leur milieu. Actuellement les 63 Centres de Formation de Jeunes ne permettent que de dispenser une formation technique et civique de base à \pm 5.000 jeunes sur plus de 100.000 en âge d'entrer dans la catégorie de la population active, soit 5% de l'effectif.

Bien que ces dernières années d'autres centres tels que les CERAI, les CSD les centres communaux d'alphabétisation et les CCDFP se soient multipliés pour dispenser une éducation populaire, les besoins à satisfaire restent encore nombreux dans ce domaine, puisqu'en ajoutant ces nouvelles possibilités de formation informelle, seuls 20% des jeunes déscolarisés ou non scolarisés de 18 ans sont touchés.

Le développement de la formation se heurte par ailleurs à l'insuffisance quantitative et qualitative des instructeurs et à la pénurie du matériel didactique et technique.

Ainsi lors de l'inspection de 37 centres de formation de jeunes et du test de qualification des enseignants effectués en 1985, il a été constaté que seuls 40% des instructeurs-maçons et menuisiers étaient techniquement qualifiés, tandis que 90% des Directeurs n'avaient pas de formation technique et pédagogique pour l'encadrement de ces centres.

La recherche pédagogique la formation des formateurs et le suivi de l'enseignement sont également handicapés par le manque de personnel qualifié ainsi que ^{d'infrastructures} ~~d'infrastructures~~ et d'équipements, ~~dans ces domaines au niveau de l'Administration Centrale.~~

Compte tenu de ces lacunes, le Département ayant la jeunesse dans ses attributions vient de prendre des mesures appropriées pour les combler.

Parmi elle~~s~~, il importe de citer les suivantes :

- la distribution du matériel d'alphabétisation pour renforcer la capacité d'intervention des centres communaux d'alphabétisation.
- le remplacement des instructeurs réellement incompetents par des nouveaux agents mieux formés.
- le renforcement des centres existants en matériel didactique et technique avant d'envisager la création de nouveaux centres. A cet effet, une collaboration est envisagée avec certains services tels que ceux du Bureau Pédagogique du ^{non-prince} ~~post~~-primaire et avec l'INADES.
- l'élaboration de programmes de recyclage du personnel enseignant et de direction
- Au niveau de l'Administration Centrale, il est prévu le renforcement de la Division Formation en la dotant d'une Cellule de recherche pédagogique ^{et technique} ~~et d'un corps d'inspecteurs de l'enseignement.~~
- S'agissant du suivi, il sera décentralisé au niveau de l'encadrement préfectoral de la jeunesse et des coopératives du lieu où se trouvent implantés ces centres.

Le suivi porte essentiellement sur l'organisation et la gestion ainsi que sur l'insertion des jeunes lauréats des C.F.J. dans leur Communes d'origine.

b) Emploi des jeunes dans les secteurs productifs

Vu que notre Economie est caractérisée par la prédominance agricole qui occupe plus de 90% de la population active et représente \pm 2/3 du PIB, la principale activité de production des jeunes reste agricole.

Elle est suivie ou accompagnée par l'élevage, tandis que l'artisanat vient en troisième position de loin derrière.

Ainsi lors du concours agro-pastoral et artisanal organisé en 1985 dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse, 90% des groupements socio-économiques des jeunes ont participé au concours agricole, tandis que 10% des groupements s'intéressaient au concours de l'élevage et de l'artisanal. En ce qui concerne l'activité artisanale, elle reste confinée généralement soit dans les chefs-lieux de Préfecture ou de Sous-Préfecture, soit dans les centres urbains ou de négoce.

Ce concours dans les domaine de production a permis de dégager quelques constatation suivantes sur les activités économiques des jeunes :

- Sur plus d'un millier de groupements socio-économiques de jeunes généralement recensés, seuls 459 ont concouru. Dès lors la question qui se pose est de savoir pourquoi plus de la moitié des groupements n'ont pas participé à ce concours. Les raisons sont diverses mais on peut les regrouper en trois."

La première est qu'en réalité les groupements effectivement viables sont peu nombreux par rapport à ceux qui sont recensés.

La seconde raison est que certains se font déclarer au moment où ils se créent mais aussitôt ils disparaissent soit parce qu'ils ont vu le jour dans l'improvisation sans étude préalable quant à leur organisation et aux activités à réaliser compte tenu des besoins à satisfaire et des ressources mobilisables.

D'autres meurent à suite à une mauvaise gestion.

La troisième raison est que les encadreurs communaux ne visitent pas toujours les groupements existant dans leur zone pour actualiser les données à fournir aux encadreurs préfectoraux de la jeunesse et des coopératives. Ceux-ci eux-mêmes ne vérifient pas non plus les données qui leur parviennent. Ce manque de suivi fausse les statistiques sur les groupements effectifs.

Dans le but de connaître les groupements viables, il est envisagé d'organiser chaque année un concours entre les communes de chaque Préfectures. Des coupes ont été distribuées à toutes les Préfectures à cet effet.

De ce fait, il sera possible d'actualiser périodiquement les données, tout en prenant des mesures appropriées en vue de stimuler ceux qui font preuve de sérieux et développement de leurs activités. Ainsi en accordant en 1985 des prix à 148 groupements jugés les meilleurs et en invitant à Kigali le 1er Août 1985 déclaré journée nationale de la jeunesse certains d'entre eux classés premiers à l'échelon préfectoral, ce fut le premier pas visant à

Statistik
des GSE
Kigali

promouvoir les initiatives des jeunes dans les secteurs de production. Ces activités sont à organiser non seulement dans les groupements socio-économiques mais aussi dans le cadre familial sous forme de contribution personnelle des jeunes au développement du patrimoine familial et dans le cadre des centres de formation des jeunes. En effet ces centres doivent atteindre progressivement l'auto-financement et appuyer matériellement et techniquement les jeunes qui en sortent. C'est pour cela que lors du concours agro-pastoral et artisanal, ces centres et les CERAI ont été invités à y participer. Seuls 30 C.F.J. ont répondu à l'invitation et 7 d'entre eux ont été primés. Il convient de faire remarquer que la plupart des C.F.J. ont à leur disposition des terres agricoles qu'ils doivent mettre en valeur, d'autres peuvent pratiquer les activités de pêche, d'aviculture ou d'élevage de petit et de gros bétail qui sont autant de moyens pour accroître leurs ressources pour couvrir les frais de fonctionnement ainsi que d'appui aux lauréats qui en sortent, tout en servant de travaux pratiques pour les jeunes en formation.

Afin de rendre plus rentables les groupements de production des jeunes, il importe de lever les obstacles auxquels ils se trouvent actuellement confrontés.

En premier lieu, la création d'un groupement socio-économiques implique un bon choix de projet. Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, certaines activités démarrent sans tenir compte des ressources disponibles telles que les terres agricoles ou de pâturage ni de débouchés pour leurs produits. C'est pour cela que le Chef de l'Etat dans Son Allocution à l'occasion de l'ouverture du 5e Congrès, il a demandé aux communes d'identifier des activités susceptibles d'occuper les jeunes. A titre d'exemple pour les zones où les disponibilités en terres sont limitées, l'aviculture peut être une bon projet pour autant que les oeufs et les poulets ont un marché pour leur écoulement.

Dans les centres urbains, les activités artisanales sont à encourager. En deuxième lieu, un cadre organisationnel s'avère nécessaire.

A cet effet, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a élaboré un schéma-type d'organisation d'un groupement de jeunes qui a été distribué aux conseillers communaux de tout le Pays lors du Séminaire organisé en 1985 à leur intention par la Présidence du Mouvement Révolutionnaire Nationale pour le Développement.

Ce schéma a été mis en application par les groupements des jeunes installés dans les marais de RUGENDE-RUMIRABASHYI. Dans les règlements d'ordre intérieur à respecter par les membres du groupement, il faut notamment préciser leurs obligations telles ^{que} le nombre de journées de travail à prester par semaine et les tâches à remplir ainsi que leur droits comme la répartition des bénéfiques nets et les sanctions contre ceux qui s'écartent du règlement intérieur.

En troisième lieu, des moyens d'appui matériel et technique s'avèrent indispensables pour compléter les efforts des jeunes eux-mêmes.

Il s'agit en particulier de l'outillage de base, du fonds de roulement initial ainsi que de certaines infrastructures et d'équipements dont l'acquisition dépasse les capitaux propres des jeunes associés dans le projet.

C'est pour alimenter un fonds d'appui aux initiatives de production des jeunes que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif réserve actuellement une partie de son budget consacrée à l'achat de matériel technique ^{pour le} distribué aux groupements socio-économiques sous forme de crédit. Par ailleurs, le minerval versé par les jeunes dans les centres de formation doit servir à l'acquisition de l'outillage des jeunes lauréats. Malgré ces efforts, force est de constater cependant que les ressources financières consacrés à ces investissements sont très limitées et précaires. Aussi, est-il prévu d'explorer les possibilités de faire accéder les jeunes groupements de production au système de crédit bancaire en particulier de celui des Banques Populaires.

Pour ce qui est de l'appui technique, il est actuellement insuffisant. Cela explique la léthargie de certaines activités des jeunes. Ainsi les techniques culturelles utilisées par les jeunes dans leurs exploitations agricoles restent archaïques. De même, leur élevage ne respecte pas les critères d'un système moderne. Cela est d'autant plus difficile à comprendre que les jeunes sont généralement plus ouverts aux changements que les adultes. La non intégration de leurs projets dans le processus du développement communal, régional et national constitue également un frein.

En effet, dans les programmes communaux de développement, il n'existe pas un chapitre ou une section d'intégration des jeunes dans le développement communal. C'est pour combler cette lacune que le 5e Congrès du M.R.N.D. dans les recommandations a demandé aux Communes d'intégrer dans leur développement les activités de production des jeunes.

Si cette recommandation est mise en oeuvre, les tâches des Encadreurs communaux de Jeunesse seront mieux précisées. En particulier, ceux-ci devront être mieux préparés et conscientisés sur leur rôle d'animateur de développement. De même les Encadreurs Préfectoraux de jeunesse et des coopératives devront mieux assurer leurs missions de coordination, de supervision, de suivi et de contrôle des activités des Encadreurs Communaux de Jeunesse, tout en intégrant les jeunes dans le développement régional.

La réussite d'une telle approche nécessite également le concours des services techniques d'autres départements ministériels, des organisations non gouvernementales ainsi que de l'aide extérieure. D'orès et déjà des contacts sont pris avec les Ministères techniques intéressés et les ONG pour intégrer les activités des jeunes dans leurs projets de développement. C'est dans ce souci que le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts associe depuis 1985 les activités des jeunes dans certains projets de développement régional. Dans le même esprit le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ainsi que celui de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ont organisé au cours de l'exposition des produits artisanaux une rencontre commune avec les artisans afin de préparer un programme de promotion artisanale. Ainsi les jeunes artisans pourront bénéficier des services des comptoirs de produits artisanaux et des services de perfectionnement artisanal organisés par le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat.

Sur le terrain, l'appui technique commence également à être opérationnel. Par exemple dans le marais de RUGENDE-RUMIRABASHYI, les Encadreurs de la Jeunesse et les Agronomes chargés de l'aménagement du marais travaillent main dans la main pour organiser la production agricole des jeunes. Cet exemple devrait être suivi par tous les Agronomes et les Vétérinaires des Communes. Les encadreurs communaux de jeunesse doivent eux-mêmes être formés en matière de gestion pour conseiller les groupements socio-économiques des jeunes dans ce domaine.

En plus des initiatives des jeunes pour satisfaire leurs besoins, il importe de développer le caractère de générosité des jeunes en réalisant des activités d'intérêt collectif.

Ainsi dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse, la JEC (Jeunesse Estudiantine Chrétienne) a organisé avec le concours du MIJEUCOOP un camp de travail dans la Commune de MUKINGI (Préfecture de GITARAMA). Les étudiants ont effectué par ce travail un geste de solidarité avec les jeunes de cette Commune.

Un certain nombre d'Autorités Communales envisagent également d'organiser ces chantiers de travail dans leurs Communes. Ces programmes sont à encourager au niveau de tout le Pays.

Dans le domaine de l'emploi, il convient de réserver une attention particulière à certains cas sociaux tels que les handicapés physiques dont la réinsertion dans la vie économique est à soutenir. Il en est de même des délinquants juvéniles à rééduquer. C'est pour marquer son appui à ces catégories de jeunes qu'au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse, le Département de la Jeunesse s'est associé à la célébration de la semaine des handicapés et à l'inauguration de la maison scoute d'accueil des enfants de la rue tout en amorçant une collaboration avec le Ministère de la Justice pour réinsérer les jeunes délinquants dans la vie active.

*accueil
moyenne*

Une autre catégorie des jeunes dont il importe de se préoccuper plus intensément que par le passé est celle des jeunes filles. Ce sexe représente 51% de la population rwandaise.

Malgré leur importance numérique et leur contribution fort appréciée dans la production rurale, il est à déplorer que dans l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que dans les centres de formation technique les filles ne représentent qu'un tiers de l'effectif formé professionnellement. Ce chiffre devient encore plus faible dans les groupements socio-économiques même si certaines organisations non gouvernementales notamment religieuses ont fait des efforts pour leur procurer des emplois dans les ateliers artisanaux. Comme on a pu le constater lors du concours agro-pastoral et artisanal, le nombre des filles ayant participé à ce concours ne reflète pas leur importance dans la population active ni dans la contribution à l'augmentation du Produit national. C'est pour rééquilibrer l'équilibre entre les deux sexes et tenir compte de leur poids économique que les activités des jeunes filles méritent un encadrement plus dynamique

c) La vie socio-culturelle des jeunes

L'adage latin "mens sana in corpore sano"

(esprit sain dans un corps sain) trouve son meilleur terrain d'application chez les jeunes.

En effet pour atteindre son plein épanouissement tant physique que mental, l'Homme a besoin non seulement de la nourriture mais aussi d'une bonne ambiance socio-culturelle et des loisirs sains.

C'est pour cela qu'après le travail productif, le temps libre doit être consacré aux loisirs ainsi qu'aux activités sociales et culturelles. Pour apprécier le degré d'intégration des jeunes dans la vie sociale, culturelle et sportive du Pays, des concours et des compétitions dans les divers secteurs de loisirs ont été organisés pendant l'Année Internationale de la Jeunesse. A travers les chansons, les écrits sur les problèmes et les aspirations des jeunes (poèmes, pièces théâtrales et prose) ainsi que les manifestations folkloriques et sportives, les jeunes ont pu exprimer leurs apports à l'affirmation de l'identité culturelle nationale. Mais ils ont également stigmatisé certains effets pervers de la délinquance tels que les drogues, l'oisiveté, la mauvaise intégration dans la vie familiale et sociale, le banditisme et le vagabondage.

Lors de la journée nationale de la Jeunesse qui coïncidait avec la fête de la moisson, les jeunes ont été invités à réfléchir à leur intégration dans la cellule familiale et à manifester par des gestes concrets leurs remerciements envers leurs parents qui n'épargnent aucun effort pour leur assurer l'épanouissement tant physique qu'intellectuel.

Bien que la sensibilisation et l'information sur les activités des jeunes se soient renforcées notamment grâce à la chronique de la Jeunesse radiodiffusée chaque Jeudi soir, aux sketches également radiodiffusés, aux articles sur la jeunesse dans la presse nationale, il convient de faire remarquer qu'en l'absence de bibliothèques dans les centres urbains et communaux, certaines informations utiles n'atteignent pas tous les jeunes pourtant avides d'en savoir encore plus sur ce qu'ils doivent faire pour mieux s'intégrer dans le processus de développement national.

C'est pour cela que lors de l'Ouverture du 5e Congrès du M.R.N.D., le Chef de l'Etat est encore revenu sur l'impérieuse nécessité de renforcer les infrastructures et les équipements d'information à travers tout le Pays. Dans leurs recommandations, les Congressistes ont également demandé de créer des bibliothèques aussi bien au niveau préfectoral que sous-préfectoral. Ces maisons de culture devront servir de catalyseur d'information portant sur la vie économique et socio-culturelle du Pays. Dans le même esprit, les centres de formation de jeunes sont appelés à jouer un rôle plus actif d'informations en plus de leurs missions de formation, de production et de suivi. Aussi dans la distribution de matériel didactique et technique, cet aspect sera-t-il dans l'avenir pris en considération.

Les encadreurs préfectoraux et communaux de la Jeunesse et des Coopératives doivent également savoir qu'en plus de l'encadrement de la production et des sports des jeunes, ils ont pour tâches la diffusion des informations et la culture auprès des jeunes.

Parmi ces informations, un accent particulier est à mettre sur les potentialités des jeunes, sur les ressources disponibles et les débouchés de leurs produits. En effet, la plupart des projets des jeunes sont handicapés par l'absence de connaissance du marché d'approvisionnement en matières premières et d'écoulement des produits finis.

Par ailleurs, certains jeunes ont un engouement pour les moeurs et les manifestations culturelles importées car au cinéma, ^{et} dans les livres ils ne voient que des films importés et ne lisent que la littérature importée. Par contre, les écrits et les films sur la vie nationale restent limités et quand ils existent, ils se heurtent aux difficultés d'édition et de diffusion. C'est pour contribuer à combler ces lacunes que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif envisage de faire éditer les écrits primés lors du concours littéraire de 1985 et de faire tourner un film sur les activités des jeunes. Ce film est actuellement en préparation en collaboration avec l'Office Rwandais de l'Information.

Ce souci d'information justifie par ailleurs la publication du présent document. Il est envisagé également la rédaction d'un bulletin périodique d'information sur la jeunesse.

Après avoir esquissé les principales activités de jeunesse ainsi que ses problèmes et ses espoirs, force est de constater que seules ont été énumérées les opérations intéressant plus particulièrement cette catégorie de la population mais il en existe d'autres dont bénéficient les jeunes au même titre que les adultes. A titre indicatif, il y a lieu de citer les projets de développement rural intégré, le programme spécial des travaux à haute intensité de main-d'oeuvre, les activités du secteur non structuré actuellement en cours dans certains centres urbains du Pays. En plus, sur le plan culturel et social vu que les jeunes font partie intégrante de la société, ils doivent participer à toute la vie socio-culturelle du milieu où ils vivent.

C'est pourquoi leur promotion dépend du développement économique, social et culturel du Pays.

Leurs difficultés proviennent des handicaps structurels et conjoncturels de notre économie, de notre mentalité et de nos institutions.

Leurs solutions impliquent que ces goulots d'étranglement auxquels le pays est confronté ^{face à} sautent. Ainsi, ^{il s'avère urgent} la raréfaction des terres cultivables, ^{nécessite} la ^{de diversifier} diversification des activités ~~murales~~ ainsi que le ^{et} développement de l'Industrie et de l'Artisanat.

En d'autres termes, l'avenir des jeunes et leur promotion dépendent de la maîtrise des facteurs de production et de la transformation des structures socio-économiques en vue d'assurer une croissance accélérée dans le cadre d'un développement endogène auto-entretenu.

Cette stratégie inscrite dans le Plan National de Développement signifie qu'il convient de valoriser les ressources nationales (naturelles et humaines) et de consommer d'abord ce qu'on produit au lieu de céder à des facilités en vivant des produits importés non équilibrés par les exportations et de la charité internationale.

Chapitre III. Perspectives d'avenir pour les jeunes

Dans le Message du Chef de l'Etat à l'occasion du Nouvel An, ^{il est dit}

^{que} l'année 1985 doit fournir l'occasion non seulement d'évaluer les activités déjà effectuées mais aussi de donner une impulsion nouvelle aux programmes de leur promotion. C'est dire que cette année constitue une étape importante dans le renforcement des activités en cours et le démarrage de nouveaux programmes en faveur des jeunes qui vont se poursuivre dans le cadre du prochain Plan National de Développement.

Par ailleurs, toutes ces actions se feront en vue d'atteindre les trois objectifs assignés à l'Année Internationale de la Jeunesse et qui correspondent aux Idéaux du M.R.N.D. Il s'agit de la participation, la paix et le développement.

Les programmes envisagés au cours des prochaines années sont liés à trois priorités, à savoir : la formation-information, la production-emploi et l'encadrement d'appui.

Nous allons passer en revue les principales actions à effectuer dans ces domaines ainsi que les voies et moyens pour atteindre les objectifs assignés.

Les quelques réflexions soumises ci-dessous constituent un écho (qui sera suivi de beaucoup d'autres espérons-le) à l'appel du Chef de l'Etat dans Son Message du Nouvel An lorsqu'il disait (je cite) : "J'invite plus particulièrement les parents, les Autorités Communales, les organisations de jeunes et les différents services techniques intéressés par les activités de production, par la culture et les sports pour qu'ils jouent pleinement leur rôle d'éducation, d'encadrement administratif et technique en inscrivant leurs actions dans des perspectives à long terme de lutte contre le sous-emploi, l'analphabétisme et la délinquance. Les jeunes d'aujourd'hui sont les responsables, de demain. Les programmes d'activités à mettre en oeuvre devront s'apprécier dans leurs effets sur la production, l'emploi et l'amélioration des conditions de vie".

Après cette Instruction Présidentielle, le Ve Congrès du M.R.N.D a formulé un certain nombre de recommandations sur la promotion de la jeunesse qui devront orienter les activités de ce secteur au cours des prochaines années. Les principales résolutions ^{et dans ce domaine} sont les suivantes ~~dans~~ ~~ce~~ ~~domaine~~ :

- Le Ve Congrès a demandé aux communes, secteurs et cellules de mettre en place un programme clair concernant la sensibilisation des jeunes aux actions de développement.

- Le Congrès a également demandé au Gouvernement de soutenir les associations des jeunes en leur octroyant notamment les équipements de base et de coordonner les actions des jeunes pour un meilleur encadrement ainsi que de continuer à soutenir le sport et les loisirs notamment en aidant les préfectures et les communes à construire des terrains des jeux.

Dans le domaine culturel, il est recommandé de stimuler davantage les jeunes et les encourager à s'entraîner aux jeux, à l'artisanat et à la connaissance de tout ce qui a trait à la culture rwandaise.

Toutes ces recommandations et le Plan National de Développement 1987-1991 actuellement en préparation guideront les actions de la jeunesse au cours des prochaines années.

Nous allons esquisser ci-dessous les programmes prioritaires qui portent notamment sur :

- la formation et l'information
- la production
- l'encadrement technique et administratif.

Comme dit précédemment, il s'agit d'une simple esquisse qui sera enrichie par la stratégie sectorielle et les programmes de développement à insérer dans le prochain Plan National de Développement.

a) Formation-Information.

Compte tenu des contraintes budgétaires et du souci d'harmonisation des programmes, il importe d'abord d'engager une concertation entre les services chargés de l'éducation populaire et de la formation technique en vue d'économiser les ressources existantes et d'éviter la dispersion des efforts.

Dans le domaine d'éducation populaire, les CCDFP et les CSD sont déjà engagés dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle sous la supervision des Autorités Communales. Afin d'accélérer l'alphabétisation des jeunes, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif poursuivra l'effort déjà entamé en 1985 en fournissant aux communes le matériel didactique. Ces Communes pourront également être épaulées dans l'alphabétisation par les ONG telles que les organisations religieuses et les mouvements de jeunesse installés dans leur région.

En matière de formation technique et de suivi des lauréats déjà formés, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif vont harmoniser les programmes des CERAI et des CFJ afin d'éviter les doubles emplois.

Etant donné que les Centres de Formation de Jeunes ont été créés au moment où les CERAI n'existaient pas, le moment est venu de revoir leur organisation, Compte tenu des objectifs des 2 systèmes de formation. Dans la mesure où les CERAI d'une part ne sont pas suffisamment nombreux pour accueillir tous les jeunes terminant la 8e année et où d'autre part n'accueillent pas les non scolarisés et les déscolarisés n'ayant pas terminé le cycle complet du primaire, les centres de formation des jeunes existants seront maintenus voire renforcés. Mais les matières techniques seront diversifiées et adaptées en prenant en considération les ressources naturelles à valoriser et les besoins de consommation et d'équipement à satisfaire.

En plus des techniques agricoles, d'élevage, de menuiserie de maçonnerie, seront également développées d'autres technologies telles que la valorisation de l'argile (matériaux de construction et céramique), les techniques d'hydraulique, du fer (forge), du cuir (maroquinerie, fabrication de ballons), du papyrus, du sisal et d'autres matières premières locales. Les centres de formation de jeunes devront faire preuve d'imagination pour fabriquer à partir de ressources nationales certains produits actuellement importés.

Comme l'a montré la dernière exposition des produits artisanaux, certains outils de menuiserie et de maçonnerie peuvent être fabriqués dans le Pays. Il en est de même de certains équipements sportifs et du matériel d'attelage. Les CFJ devront développer de telles productions dans leurs ateliers, tout en aidant les jeunes lauréats sortant de ces centres à créer des groupements artisanaux pour satisfaire les besoins de la population dans ce domaine.

Comme les communes ne sont pas encore dotées de bibliothèques communales, les CFJ vont se doter de salle de lecture et de cinéma ainsi que de théâtre pour permettre aux jeunes de la région qu'elles desservent de s'informer sur la situation économique, politique, sociale et culturelle du Pays. Cela va faire du centre non seulement un lieu de formation et de production mais aussi celui d'informations et de culture.

Bien que dans la plupart des centres de formation disposent d'infrastructures satisfaisantes et que d'autres peuvent rapidement compléter celles qui existent, le problème qui se pose avec le plus d'acuité porté sur l'insuffisance du personnel de gestion et d'animation des activités socio-économiques et culturelles.

Aussi, l'encadrement administratif et technique doit-il être renforcé notamment pour ce qui est de l'animation de développement et de la comptabilité du patrimoine des centres.

Par ailleurs, le niveau des instructeurs techniques sera relevé grâce à des recyclages périodiques et des recrutements de cadres plus qualifiés pour ~~non~~ pouvoir adapter certaines technologies au contexte local.

.../...

En attendant qu'un personnel technique plus nombreux pour encadrer des activités plus diversifiées, ^{soit recruté} une certaine spécialisation s'impose pour chaque centre. A titre indicatif, les centres suivants peuvent se spécialiser comme suit:

- CFJ GACULIRO : Atelier central pour le travail du bois et la mécanique - fabrication de matériel d'apiculture et de petit élevage.
- CFJ GATI : Maroquinerie fabrication de matériel sportif.
- CFJ MAYANGE : Matériel pour la culture attelée et élevage d'embouche.
- X - CFJ KARAGO : Fabrication de matériel de pêche.

Cette liste sans être exhaustive indique quelques possibilités de spécialisation susceptibles d'avoir un rayonnement dans la zone desservie par les différents centres. En outre, les CFJ qui disposent de domaines agricoles ou d'élevage doivent servir de champ de démonstration pour la population de la zone en mettant en valeur ces terres concédées.

Les récoltes seraient en partie distribuées aux jeunes sous forme de semences sélectionnées, tandis que le bétail serait diffusé dans le milieu rural notamment auprès des groupements socio-économiques.

Toutes ces fournitures et l'outillage de base se feraient sous forme de crédit pour que les remboursements permettent de nouveaux prêts.

S'agissant des chantiers de jeunes, l'étude de leur restructuration qui est actuellement en cours doit permettre de préciser leur rôle en tant que centres régionaux de formation et d'appui des activités des jeunes. Les trois chantiers existants qui couvrent les zones nord (centre de KARAGO), sud (centre de NDAGO) et est (centre de GAKONI) seront complétés par celui de l'ouest (GISHYITA) dans le courant de l'année 1986.

L'objectif à atteindre dans l'avenir plus ou moins rapproché est de créer un chantier des jeunes par préfecture. Celui-ci servirait d'antenne régionale du Département ayant la jeunesse dans ses attributions pour ce qui est de l'appui technique et matériel des centres de formation des jeunes de la région ainsi que pour le recyclage des membres des groupements socio-économiques des jeunes.

Par ailleurs, ces chantiers poursuivront leur soutien matériel aux activités de production des jeunes.

b. Promotion des activités économiques des jeunes.

Conformément à la résolution du dernier Congrès du M.R.N.D., le cadre des activités des jeunes est celui de la Commune, du Secteur et de la Cellule. Aussi, ces activités doivent-elles s'intégrer dans le Plan d'Action Communal et dans les programmes communaux de développement.

X-X-S
Annex
En attendant qu'une étude approfondie soit menée pour identifier les activités des jeunes, le programme envisagé pour les prochaines années porte sur le renforcement des actions en cours de réalisation, en particulier celles qui sont effectuées par les groupements socio-économiques et les mouvements de jeunesse ainsi que sur l'extension au niveau de toutes les communes des programmes de promotion d'emploi et de production actuellement mis en oeuvre sous forme pilote. Il s'agit notamment du programme spécial de Travaux Publics à haute intensité de main-d'oeuvre (reboisement et lutte anti-erosive, hydraulique rurale, aménagement des marais, etc) et du programme du secteur non structuré qui vise la promotion du secteur informel de l'artisanat.

Les expériences menées au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse dans les différents domaines précités ont montré que les jeunes sont capables de s'organiser pour la production pour autant qu'ils disposent d'infrastructures et d'équipements de base. Parmi les moyens à mettre à leur disposition et convient de citer les suivants:

- Terres agricoles non occupées (ibisigara) et parcelles de marais aménagés. A ce propos, le concours du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts est appréciable. Ainsi, il a donné aux jeunes l'année dernière le marais de RUGENDE-RUMIRABASHYI. De même, ^{certains} des Autorités Communales n'hésitent pas à donner aux groupements des jeunes ^{de} certaines parcelles agricoles.

Cela reste toutefois inopérant pour améliorer la productivité agricole, si la mise à disposition de ces terres agricoles n'est pas accompagnée par un encadrement technique visant à vulgariser les méthodes culturales modernes ainsi que par la fourniture de semences sélectionnées, d'engrais, d'insecticides et d'outillage approprié. Il est à noter que ces fournitures sont à accorder sous forme de prêt pour éviter aux jeunes une mentalité d'éternels assistés.

à développer

Pour les jeunes qui n'ont pas de terres cultivables, il importe de les orienter dans d'autres secteurs productifs de biens et de services tels que l'artisanat et le secteur des services. A cet effet, les jeunes ayant acquis une formation technique seront encouragés à constituer des groupements artisanaux. En outre, les ateliers communaux d'artisanat existants ou prévus dans certaines communes peuvent collaborer techniquement et matériellement avec ces groupements, notamment en centralisant les approvisionnements de matières premières et les commandes des produits finis ainsi qu'en recyclant des membres de ces groupements. Les services de l'Administration Centrale, des Préfectures et des Communes constituent également un soutien important lorsqu'ils passent des commandes de constructions, de mobilier et d'autres équipements aux groupements socio-économiques de jeunes. De ce fait, les actions entreprises par le MIDEUCOOP et certaines communes qui privilégient les constructions et ^{de} équipements de ces centres par les jeunes constituent autant d'encouragements pour ces groupements.

Ces exemples sont à étendre et à imiter par d'autres services tant publics et privés qui veulent stimuler les activités des jeunes et les intégrer dans le circuit de production nationale.

.../...

S'agissant plus spécialement de la production des Chantiers des Jeunes et des Centres de Formation, un fonds de roulement nécessaire à la valorisation des domaines concédés et à la fabrication des produits commercialisables a été accordé dans le courant de l'année 1985. Ce fonds de roulement sera maintenu et renforcé pour soutenir les activités productives nécessaires à l'auto-financement de ces Centres.

Enfin, des études sont envisagées pour mettre en place un mécanisme permettant aux groupements socio-économiques des jeunes d'accéder au crédit bancaire et d'améliorer le circuit de commercialisation de leurs produits.

En attendant que ces groupements puissent s'intégrer dans le circuit bancaire, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a instauré un système de crédit pour les groupements socio-économiques qui se consacrent aux activités économiquement viables.

Les prêts sont distribués par l'intermédiaire des communes qui doivent fournir des informations sur les groupements rentables et suivre l'utilisation des fonds ou de l'aide en nature octroyée.

Il importe de signaler par ailleurs que les Banques Populaires vont instaurer une Banque des artisans. Les jeunes pourront y recourir pour autant qu'ils s'organisent suivant les critères exigés.

Le système de commercialisation des produits agricoles vivriers mis en place par l'OPROVIA et les Comptoirs des Produits Artisanaux créés par le MINIMART sont également accessibles aux produits des jeunes.

IV. Conclusions

Après avoir analysé la problématique de développement de la Jeunesse rwandaise et esquissé le programme de ses activités ainsi que ses perspectives d'avenir, il se dégage quelques réflexions suivantes :

- Les principaux problèmes auxquels se trouvent confrontés les jeunes dans leurs efforts de développement sont étroitement liés aux structures et à la conjoncture socio-économiques et culturelles de notre Pays. Toute solution à ces difficultés exige la mise en oeuvre de programme de développement rural intégré axés sur l'exploitation rationnelle des ressources communales et sur la formation technique notamment dans les secteurs agropastoral et artisanal.

Cela implique le concours de tous les services et des diverses institutions publiques et privées oeuvrant dans ces secteurs notamment ceux chargés de l'Agriculture, de la Sylviculture et de l'Elevage ainsi que ceux qui s'occupent de la formation et de l'artisanat.

- Etant donné que les moyens dont disposent les jeunes et les services de leur encadrement-formation sont limités tant sur le plan technique que matériel, leur renforcement s'avère nécessaire afin d'encadrer le maximum des jeunes déscolarisés et non scolarisés. En effet, le personnel de formation et d'encadrement des activités socio-culturelles et de production est tellement insuffisant qu'il permet de se consacrer seulement à 1% de cette catégorie de population.

La formation et le perfectionnement des instructeurs et des encadreurs de la jeunesse, l'augmentation des ressources financières d'appui à la production des jeunes et l'acquisition du matériel technique et didactique en quantité suffisante constituent autant d'éléments nécessaires à l'amélioration de la situation actuelle d'encadrement et de formation des jeunes déscolarisés et non scolarisés.

- A long terme, les problèmes identifiés risquent de s'aggraver suite à la pression démographique et à la raréfaction des terres cultivables. En effet, l'exploitation agricole familiale moyenne qui est ^{actuellement} de 1 ha va s'amenuiser de plus en plus et ne pourra plus absorber les jeunes arrivant sur le marché du travail.

Déjà le IIe Plan National de Développement 1977-1981 prédisait que vers l'an 1985, plus de 1.600.000 personnes seront sans terres. Ce chiffre est à estimer à plus de 2.000.000 dans moins de 10 ans puisque depuis lors les recensement de la population effectué en 1978 évalue le taux d'accroissement démographique à 3,7% par an contre 2,6% estimé au moment de l'élaboration du IIe Plan.

C'est dire que pour éviter des perturbations économiques et sociales graves qui menacent, il importe de se pencher avec plus de vigueur sur la question de l'emploi.

.../...

Parmi les mesures urgents à prendre, il importe de citer la diversification des activités productives en milieu rural notamment en introduisant dans toutes les Communes les travaux publics à haute intensité de main-d'oeuvre et ^{en} développant les activités industrielles et artisanales créant beaucoup d'emplois dans les centres urbains et ruraux pour décongestionner les exploitations agricoles.

ANNEXE I. Données socio-économiques sur la jeunesse

SOURCE : IIIe Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et culturel 1982 - 1986.

Tabl. I. : Résultats du reclassement de la population du 15/8/1978

Groupe d'âges	! Garçons !	Filles	! Total	! Population active
10-14 ans	! 295.613 !	296.135	! 591.748	!
15- 19 ans	! 292.443 !	286.685	! 579.128	! 507.980
20 - 24 ans	! 238.993 !	232.218	! 471.211	! 454.943
TOTAL	! 827.049 !	816.038	! 1.642.087	! 962.923
Population Totale	!	!	! 4.830.984	! 2.433.949

Tableau II. : Estimation des effectifs de jeunes en 1985 et leur évolution démographique prévisible d'ici l'an 1995

(Scénario 1)

Groupe d'âges	!	1985	!	1995
10 - 14 ans	!	799.500	!	1.223.100
15 - 19 ans	!	655.500	!	956.700
20 - 24 ans	!	533.700	!	702.300
TOTAL	!	1.988.700	!	2.882.100

.../...

ANNEXE II. BUDGET ORDINAIRE alloué à la Direction Générale
de la Jeunesse.

Source : Rapport Annuel 1985 du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif

Libellé de l'Article budgétaire	!	Crédits alloués
Personnel Sous-Statut	!	17.118.183
Personnel Sous-Contrat	!	68.079.488
Matériel technique	!	25.000.000
Vivres	!	6.871.164
Année Internationale de la Jeunesse	!	11.000.000
